

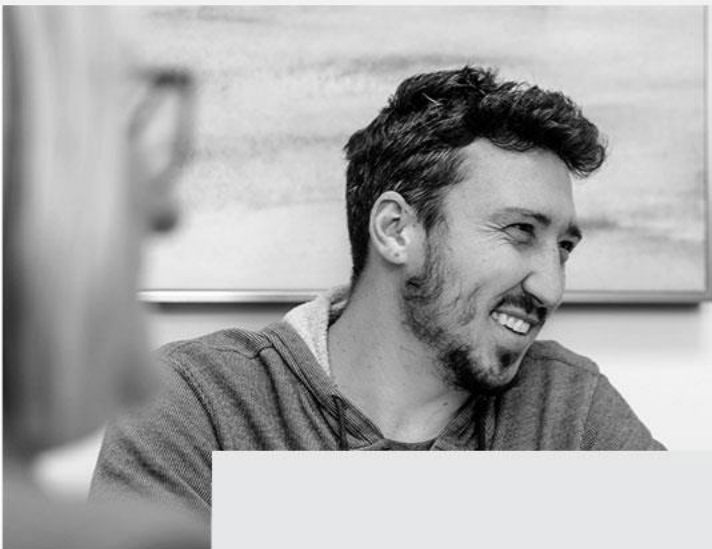
PLAN DE MAIN-D'ŒUVRE

••••
2025



VILLE DE
Magog





Plan de main-d'œuvre

Postes permanents



Commis de bureau volant.e

Direction des
ressources humaines



Designer graphique

Direction communications,
technologies et services
aux citoyens

Postes permanents



Électromécanicien.ne

Direction des
travaux publics



**Percepteur.trice
des amendes**

Direction greffe et
affaires juridiques

Certains postes temporaires seront transformés en postes permanents



Journalier.ière (3)

Direction culture, sports et vie communautaire



Préposé.e aux bâtiments

Direction des travaux publics



Préposé.e à l'écocentre

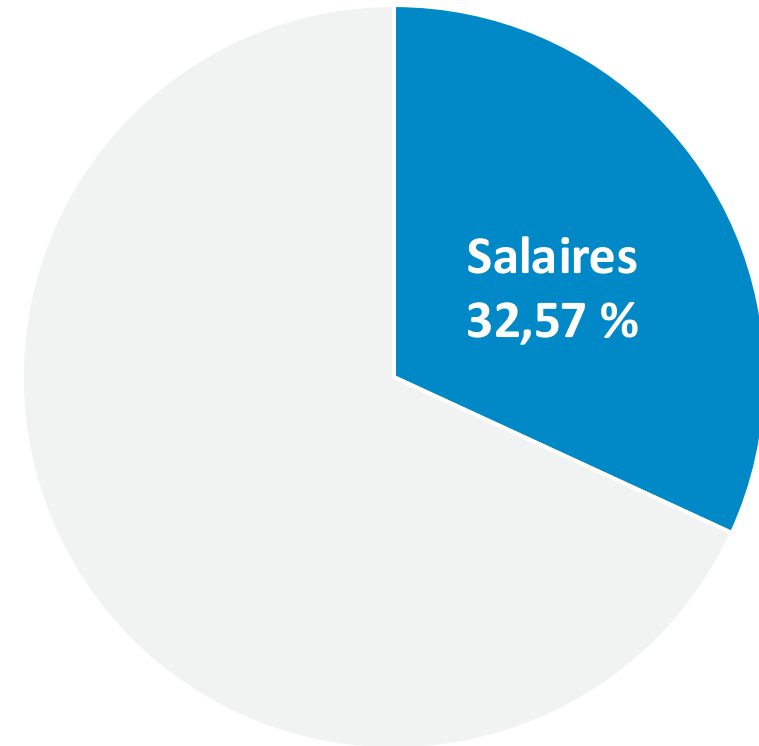
Direction de l'environnement et infrastructures municipales

Coût des ajouts permanents pour 2025

	Salaires avant avantages sociaux
Postes permanents	266 668 \$

Le ratio des salaires sur le budget total 2025 est de 32,57 %

Budget total 2025



Évolution des coûts des plans de main-d'œuvre

	2023	2024	2025
Ajouts au plan de main-d'œuvre (\$)	280 200 \$	199 210 \$	266 668 \$
Masse salariale (\$)	31 839 464 \$	33 725 470 \$	36 985 700 \$
Ajouts du plan de main-d'œuvre / Masse salariale (%)	0,88 %	0,59 %	0,72 %
Masse salariale / Budget total (%)	29,68 %	30,63 %	32,57 %

	2023	2024	2025
Nombre d'employés à temps complet (ETC)	318	322 (estimé)	326 (estimé)

Pourcentage (%) de la masse salariale / Budget total de la ville

Ville	2023	2024	2025
Magog	29,68 %	30,63 %	32,57 %
Médiane*	33,11 %	N / D	N / D

*La médiane est basée sur les 35 villes comparables figurant en annexe de la Politique de gestion de la dette.

Les postes créés permettront

De réaffecter le budget octroyé annuellement à des fournisseurs externes pour développer une expertise au sein de l'organisation et répondre aux besoins croissants en matière de communications visuelles.

D'améliorer l'efficacité, l'accessibilité et la performance des services judiciaires de la cour municipale, conformément au projet de loi n° 40.

D'ajouter une expertise dans le domaine des procédés d'instrumentation pour répondre à la modernisation des infrastructures.

D'éviter les bris de fonctionnement ou de services lors de l'absence d'un employé.